

SPORT ART ETUDES

2022 – 2023

CYCLE
D'ORIENTATION



LISTE DES CRITÈRES
SPORTIFS ET ARTISTIQUES



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERAS LUX

 **swiss**
olympic | Partner
School

INTRODUCTION

Les performances et niveaux minimums requis présentés ci-dessous ont été établis par le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC), en collaboration avec les responsables cantonaux ou nationaux en charge d'activités sportives et artistiques, en tenant compte de la politique de Swiss Olympic pour le sport.

Les dossiers des candidats sont examinés en fonction des niveaux minimums requis et des places disponibles. La pratique intensive de la discipline artistique ou sportive doit être attestée officiellement.

Les niveaux minimums requis indiqués ci-dessous sont valables pour l'admission et le maintien dans le dispositif, pour l'année scolaire 2022–2023 uniquement. Ils peuvent être modifiés d'une année à l'autre. Les talents doivent atteindre chaque année les niveaux minimums requis pour l'année scolaire concernée.

Pour prendre connaissance du Règlement SAE :

www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p32.htm

*N.B : Compte tenu de la situation sanitaire et de son impact sur les compétitions sportives, certains critères peuvent être amenés à évoluer jusqu'au 16 février 2022. Ces modifications sont identifiées par **une étoile rouge (*)**. En principe et si la situation sanitaire le permet, ces critères seront rétablis en vue de l'année scolaire 2023 – 2024. Les élèves devront alors atteindre les niveaux requis usuellement.
(Version du 18 février 2022)*

LISTE DES CRITÈRES SPORTIFS ET ARTISTIQUES REQUIS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

CYCLE D'ORIENTATION – ANNÉE SCOLAIRE 2022–2023

SPORTS INDIVIDUELS

Critères sportifs requis

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Le délai pour déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif pour l'année scolaire 2022–2023 est fixé au **25 février 2022** pour le sport. Aucune candidature, ni aucun résultat, ne sera pris en considération après ce délai.

S'agissant des sports individuels, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il peut effectuer une demande d'admission ou de maintien :

- 1 Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide
- 2 Faire partie d'une équipe nationale ou être membre d'un cadre national

Justificatif à fournir :

copie de la Swiss Olympic Talents Card Régionale/Nationale ou attestation de la Fédération nationale

Par ailleurs, l'élève qui répond aux critères sportifs ci-dessous au moment du dépôt du dossier peut également déposer une demande d'admission ou de maintien :

Artistic Swimming*

Remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale
- 2 Appartenir à une équipe nationale / au cadre national
- 3 Présenter une recommandation des points d'appui par le responsable du club

Justificatif à fournir :

copie de la Swiss Olympic Talent Card, attestation de Swiss Aquatics ou recommandation du responsable du club

Athlétisme

Faire partie des trois premiers athlètes romands de son année de naissance par discipline (résultats outdoor ou indoor) selon le ranking de Swiss Athletics 2021

Justificatif à fournir :

extrait du ranking 2021 de Swiss Athletics

Aviron

Appartenir à une sélection romande ou obtenir les places 1 à 6 (1 à 12 si plus de 24 bateaux) à une finale des championnats suisses 2021

Justificatif à fournir :

attestation de l'Association Romande d'Aviron ou résultat officiel d'une finale des championnats suisses (classement/attestation de Swiss Rowing)

Biathlon

Appartenir au cadre de ski romand

Justificatif à fournir :

attestation de Ski-Romand

BMX

Appartenir au cadre de l'Association Romande de BMX (ARB) et posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale

Justificatif à fournir :

attestation de l'Association Romande de BMX (ARB) et copie de la Swiss Olympic Talent Card

Canoë Kayak

Appartenir à l'Académie Canoë Kayak Genève

Justificatif à fournir :

attestation de l'Académie Canoë Kayak Genève

Cyclisme

Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève et posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale dès l'âge prévu par la spécialité sportive

Justificatif à fournir :

attestation du TSP Cadre Cycliste Genève et copie de la Swiss Olympic Talent Card

Équitation

Participer à la finale des championnats romands 2021 ou appartenir au cadre de la Fédération Equestre Romande

Justificatif à fournir :

extrait du classement à la finale des championnats romands 2021 ou attestation de la Fédération Equestre Romande

Escalade sportive

Appartenir au centre de performance d'escalade sportive de Genève

Justificatif à fournir :

attestation du centre de performance

Escrime**Epée:**

appartenir aux dix premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17

Fleuret et sabre:

appartenir aux trois premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17 (évaluation au cas par cas par Swiss Fencing, selon la concurrence)

Élèves U12:

évaluation par Swiss Fencing du classement obtenu à trois compétitions minimum du Circuit national Jeunesse U12

Justificatif à fournir:

ranking 2021 de Swiss Fencing (extrait)

pour les U12: justificatifs du classement obtenu aux CNJ

Golf

Appartenir au cadre ASG Elite

Justificatif à fournir:

attestation de l'Association Suisse de Golf

Gymnastique acrobatique

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes:

- 1 Appartenir au centre cantonal d'entraînement (CCE)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2021

Justificatifs à fournir:

copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses

Gymnastique artistique

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes:

- 1 Appartenir au centre cantonal d'entraînement (CCE)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2021

Justificatifs à fournir:

copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses

Gymnastique rythmique

Posséder une Swiss Olympic Talent Card ou remplir au moins une des conditions suivantes:

- 1 Faire partie d'un centre régional de performance (CRP)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses Individuel ou Groupe 2021 :

Catégories P2 à P5: appartenir aux 15 meilleurs gymnastes

Catégories P6 et Groupe: appartenir aux 10 meilleures gymnastes

Justificatifs à fournir:

copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation du CRP ou extrait du classement aux championnats suisses

Karaté

Appartenir à un point de soutien régional de Swiss Olympic

Justificatif à fournir:

attestation de l'intégration au point de soutien par la Fédération suisse de Karaté

Natation

Obtenir dans une discipline les points Rudolph suivants, entre le 1^{er} mars 2021 et le 25 février 2022:

Année 2011: 6 points Rudolph (tous bassins)

Année 2010: 6 points Rudolph (tous bassins)

Année 2009: 7.5 points Rudolph (bassin 50 mètres)

Année 2008: 9 points Rudolph (bassin 50 mètres)

Année 2007: 10 points Rudolph (bassin 50 mètres)

Justificatif à fournir:

extrait de Swiss Swimming justifiant les points Rudolph obtenus

Patinage artistique

Être titulaire du test USP correspondant à l'âge et aux critères permettant de participer aux championnats suisses 2022–2023

Justificatif à fournir:

justificatif des tests réussis

Ski alpin*

Avoir atteint les niveaux suivants:

Ski alpin féminin

Année 2011: faire partie du premier tiers (1/3) du classement final d'une coupe Régionale 2021–2022 (Coupe Raiffeisen p.ex) ou obtenir un préavis favorable de GSS pour les athlètes faisant partie d'un club genevois

Année 2010: avoir obtenu moins de 210 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou obtenir un préavis favorable de GSS pour les athlètes faisant partie d'un club genevois

Année 2009: avoir obtenu moins de 190 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS

Année 2008: avoir obtenu moins de 160 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS

Année 2007: avoir obtenu moins de 140 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres Ski Romand

Ski alpin masculin

Année 2011: faire partie du premier tiers (1/3) du classement final d'une coupe Régionale 2021–2022 (Coupe Raiffeisen p.ex) ou obtenir un préavis favorable de GSS pour les athlètes faisant partie d'un club genevois

Année 2010: avoir obtenu moins de 220 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou obtenir un préavis favorable de GSS pour les athlètes faisant partie d'un club genevois

Année 2009: avoir obtenu moins de 200 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS

Année 2008: avoir obtenu moins de 170 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres A GSS

Année 2007: avoir obtenu moins de 150 points FSS selon la liste 3 de Swiss Ski ou faire partie des cadres Ski Romand

Justificatif à fournir:

extrait officiel du classement en coupe Régionale ou des points FSS (liste 3)

Ski de fond

Appartenir au cadre Genève Snowsports ou équivalent

Justificatif à fournir :

attestation de Genève Snowsports

Ski et Snowboard Freestyle

Appartenir au cadre Genève Snowsports et avoir participé à au moins 4 étapes du Tour Freestyle Romand (TFR) durant la saison 2021 – 2022

Justificatif à fournir :

attestation de Genève Snowsports et résultats aux étapes du TFR

Ski nautique

Catégorie U12 : évaluation par la fédération suisse de ski nautique et wakeboard et/ou par l'entraîneur cantonal

Catégorie U14 : posséder une Swiss Olympic Talent card Régionale ou Nationale

Justificatif à fournir :

attestation de la FSSW

Tennis

Avoir atteint le niveau suivant :

Tennis féminin

Année 2011 : R5

Année 2010 : R4

Année 2009 : R3

Année 2008 : R2

Année 2007 : R1

Tennis masculin

Année 2011 : R6

Année 2010 : R5

Année 2009 : R4

Année 2008 : R3

Année 2007 : R2

Le classement mensuel de Swiss Tennis (Swiss SMS Ranking) au 4 février 2022 fait foi

Justificatif à fournir :

copie du classement mensuel de Swiss Tennis

(Swiss SMS Ranking) du 4 février 2022

Tennis de table

Appartenir à l'Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)

Justificatifs à fournir :

attestation de l'Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)

Trampoline

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Appartenir au centre cantonal d'entraînement (CCE)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2021

Justificatif à fournir :

copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses

Triathlon

Appartenir au programme Triathlon Relève Genève

Justificatif à fournir :

attestation de Triathlon Relève Genève

Voile

Appartenir à une sélection régionale de l'Association des clubs de voile lémanique (ACVL)

Justificatif à fournir :

attestation de l'ACVL

VTT

Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève et être au bénéfice d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale dès l'âge prévu par la spécialité sportive

Justificatifs à fournir :

copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation du TSP Cadre Cycliste Genève

Modalités de sélection

La sélection parmi les talents atteignant les critères sportifs requis est effectuée selon un classement des candidatures établi en fonction de l'ordre suivant :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Nationale 2 Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Nationales / Membres d'un cadre national (discipline reconnue par Swiss Olympic) 3 Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale | <ol style="list-style-type: none"> 4 Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Régionales 5 Membres des centres cantonaux de la relève 6 Analyse du besoin avéré d'aménagements horaires (horaires d'entraînement, sélection dans un cadre, résultats aux compétitions) |
|--|--|

Le préavis du responsable cantonal/national ou de la responsable cantonale/nationale peut en tout temps être demandé sur une candidature.

Candidats affiliés à une fédération étrangère

Seules les candidatures des élèves membres d'une équipe nationale ou d'un cadre régional seront analysées.

Une attestation de la fédération nationale ou du cadre régional doit être fournie, ainsi que la liste des compétitions et résultats.

SPORTS D'ÉQUIPE

Critères sportifs requis

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Les élèves qui pratiquent une activité sportive disposant d'un centre cantonal de la relève reconnu par le canton de Genève doivent répondre aux conditions suivantes et signer le formulaire d'inscription en SAE transmis par la structure sportive :

Basketball féminin et masculin

Faire partie de la sélection de Genève Basketball Académie
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif.

Football masculin

Appartenir à l'équipe M15 d'Étoile Carouge FC, de Meyrin FC, ou de l'Association du Servette FC
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

Handball masculin

Faire partie de la sélection de Team Talent Handball
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

Hockey sur glace masculin

Faire partie de la sélection U15 ou U17 de l'Association Genève Futur Hockey
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

Tchoukball féminin et masculin

Faire partie de la sélection Centre de la Relève du Tchoukball Genevois
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

Volleyball féminin et masculin

Faire partie de la sélection de l'Académie de Volleyball de Genève
L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif

La demande d'inscription ou de maintien dans le dispositif est effectué par les structures ci-dessus. En cas de question, merci de contacter les responsables de ces centres cantonaux de la relève.

Pour les autres sports d'équipe, l'inscription s'effectue de manière individuelle jusqu'au **25 février 2022**. Aucune candidature, ni aucun résultat, ne sera pris en considération après ce délai.

L'élève doit par ailleurs répondre aux critères sportifs ci-dessous :

- 1** Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale
- 2** Faire partie d'une équipe nationale

Justificatif à fournir :

copie de la Swiss Olympic Talents Card Régionale/Nationale ou attestation de la Fédération nationale

DANSE ET MUSIQUE

Critères artistiques requis et modalités de sélection

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Le délai pour déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif pour l'année scolaire 2022–2023 est fixé au **14 janvier 2022** pour la musique et la danse. Aucune candidature, ni aucun résultat ne sera pris en considération après ce délai.

L'élève doit par ailleurs remplir les conditions suivantes :

Danse

Les élèves désirant intégrer le dispositif SAE doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE qui aura lieu les **12 et 13 mars 2022**.

Pour se présenter à l'audition SAE, les élèves doivent être intégrés dans une filière préprofessionnelle d'une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée ou qui ne sont pas intégrés en filière préprofessionnelle doivent justifier d'une pratique intensive de la danse.

Justificatif à fournir :

attestation de l'école de danse indiquant l'intégration en filière préprofessionnelle et/ou le nombre d'heures de pratique

Musique

Les élèves désirant intégrer le dispositif SAE doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE qui aura lieu le **2 mars (après-midi) et le 5 mars (journée) 2022**.

Pour se présenter à l'audition SAE, les élèves doivent être intégrés dans une filière intensive d'une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée ou qui ne sont pas intégrés en filière intensive doivent justifier d'un cursus musical complet (suivre au minimum 2 cours hebdomadaires de pratique instrumentale, un cours de formation/théorie musicale et un cours de pratique collective).

Justificatif à fournir :

attestation de l'école de musique indiquant l'intégration en filière intensive ou le descriptif du cursus musical complet

Modalités de sélection

L'admission dans le dispositif s'effectue sur la base des résultats de l'audition SAE, en fonction de l'ordre de classement et du nombre de places disponibles dans le dispositif.

Pour être maintenus dans le dispositif SAE, les élèves doivent être intégrés dans une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée doivent se présenter à l'audition chaque année.

Informations et inscriptions sur : www.ge.ch/sport-art-etudes



Le dispositif sport-art-études

UNE FORMATION SUR MESURE!